

FICHE DE POSTE

Apprenti chercheur – Apprentie chercheuse en Sciences du Numérique

STRUCTURE D'ACCUEIL DE L'APPRENTI.E	
Nom du laboratoire d'accueil	GREDEG
Nom de l'équipe de recherche d'accueil	Lex, programme DL4T
Prénom et Nom du maitre ou de la maitresse d'apprentissage	Marina TELLER
E-mail de contact du maitre ou de la maitresse d'apprentissage	Marina.teller@gmail.com
Localisation géographique de l'équipe de recherche d'accueil et du bureau de l'apprenti.e	Faculté de droit, campus trotabas, NICE

ENCADREMENT DE L'APPRENTI.E
L'apprenti sera encadré dans le cadre d'une alternance sous le format 1 semaine en apprentissage/1 semaine à la faculté. L'étudiant disposera de son propre bureau afin de travailler au sein de l'équipe DL4T, à la faculté de droit de Nice. Le recrutement vise un(e) étudiant(e) titulaire d'un Master 1 et qui souhaite candidater en Master 2 droit bancaire et Fintech.

Sujet : « Comment réguler les innovations totales ? (De l'intelligence artificielle aux technologies quantiques) »

Résumé - Le projet de recherche vise à analyser les défis juridiques posés par l'émergence des « innovations totales », telles que l'intelligence artificielle, les technologies quantiques ou les infrastructures numériques globales. Ces innovations se caractérisent par leur portée systémique, leur dimension transfrontière et l'incertitude radicale qui entoure leurs effets. Dans ce contexte, les cadres traditionnels de la régulation, fondés sur une approche sectorielle et réactive des risques, apparaissent partiellement inadaptés.

Le projet propose d'explorer de nouveaux instruments juridiques, notamment l'idée d'un **devoir de vigilance technologique**, inspiré des mécanismes de vigilance en matière environnementale et de gouvernance des risques systémiques. L'étudiant participera à une réflexion doctrinale et appliquée visant à identifier les modalités d'une régulation anticipatrice des risques technologiques, notamment dans les secteurs financiers et fintech.

État de l'art - Les travaux récents en droit économique et en droit du numérique mettent en évidence une transformation profonde des modalités de régulation face aux technologies émergentes. Plusieurs axes structurent l'état de la recherche :

- En droit bancaire et financier, la notion de **risque systémique** a conduit à l'émergence de cadres de régulation intégrée (Union bancaire, exigences prudentielles, résilience opérationnelle numérique avec DORA).
- En droit du numérique, les approches fondées sur les risques (notamment dans le cadre du règlement sur l'intelligence artificielle) traduisent une volonté d'anticipation, tout en restant centrées sur des catégories technologiques spécifiques.
- Les travaux interdisciplinaires sur les technologies quantiques et l'intelligence artificielle soulignent la difficulté de réguler des technologies encore émergentes, caractérisées par leur dualité d'usage et leur impact global.

Cependant, ces approches demeurent fragmentées et peinent à appréhender les innovations dans leur dimension systémique et transversale.

Verrous scientifiques- Plusieurs difficultés majeures structurent ce champ de recherche :

- **Un verrou conceptuel** : la difficulté à définir juridiquement les « innovations totales », qui échappent aux catégories traditionnelles du droit et brouillent les distinctions entre secteurs, acteurs et objets juridiques.
- **Un verrou méthodologique** : la régulation repose classiquement sur une approche par les risques mesurables, alors que les innovations étudiées relèvent d'une **incertitude radicale**, difficilement quantifiable.
- **Un verrou temporel** : les effets de ces technologies s'inscrivent dans le temps long, ce qui complique l'anticipation juridique et la détermination des responsabilités.
- **Un verrou institutionnel et géopolitique** : les innovations totales sont globales, tandis que les cadres juridiques restent largement nationaux ou régionaux, ce qui limite l'effectivité de la régulation.
- **Un verrou économique** : la tension entre impératifs de compétitivité, souveraineté technologique et exigences de régulation rend difficile l'imposition d'obligations juridiques contraignantes aux acteurs innovants.

L'objectif du projet est précisément de dépasser ces verrous en proposant une approche renouvelée de la régulation, articulée autour du concept de vigilance technologique.

ACTIVITES CONFIEES A L'APPRENTI.E

L'apprenti chercheur-apprentie chercheuse approfondira les savoirs et savoir-faire suivants :

- **Comprendre le contexte de la recherche scientifique, méthodologie scientifique et interactions entre la science et la société. Éthique de la recherche scientifique.**

L'apprenti(e) sera initié(e) aux méthodes de la recherche juridique en droit économique et du numérique, appliquées à l'étude des innovations totales. Il/elle participera à une réflexion interdisciplinaire croisant droit, économie et sciences technologiques (IA, quantique), en intégrant les enjeux éthiques liés à l'anticipation des risques systémiques et à la responsabilité des acteurs de l'innovation.

- **Acquérir des connaissances sur un sujet scientifique, analyser l'état de l'art, compiler une bibliographie, publier des résultats scientifiques, faire face à l'évaluation du travail scientifique par des pairs et présenter l'activité scientifique à un public spécialisé.**

L'apprenti(e) développera une expertise sur la régulation des technologies émergentes (IA, quantique, fin-tech), avec un accent particulier sur la notion de devoir de vigilance technologique. Il/elle participera à la réalisation d'une revue de littérature approfondie, à la constitution de bases bibliographiques, ainsi qu'à la rédaction de notes de recherche ou contributions académiques. Il/elle sera également impliqué(e) dans la préparation et la valorisation scientifique des travaux, notamment dans le cadre d'événements académiques internationaux.

- **Planification, réalisation et analyse d'expériences scientifiques.**

Dans le champ du droit, cette compétence se traduira par la capacité à structurer un projet de recherche, à formuler des hypothèses juridiques, à analyser des corpus normatifs (textes, jurisprudence, soft law) et à mobiliser des études de cas (régulation bancaire, cybersécurité, technologies quantiques). L'apprenti(e) participera à des travaux collectifs et à l'analyse critique de dispositifs réglementaires existants (DORA, AI Act, cadres de cybersécurité, etc.).

- **Environnement scientifique, collaborations et interaction entre les institutions académiques et l'industrie.**

L'apprenti(e) évoluera dans un environnement de recherche interdisciplinaire et international, en lien avec des partenaires académiques et institutionnels dans le cadre du programme DL4T. Il/elle participera activement à l'organisation d'une **conférence internationale en novembre 2026 consacrée à la régulation des technologies quantiques**, ainsi qu'à une **école d'été en juin 2027 dédiée à la régulation des innovations totales**. Ces événements constitueront des moments clés d'apprentissage, permettant de développer des compétences en coordination scientifique, en animation de réseaux de recherche et en interaction avec des acteurs publics et privés (régulateurs, entreprises, chercheurs).

L'apprenti(e) sera amené(e) à collaborer étroitement avec le laboratoire de cyberjustice de Montréal qui est dirigé par le professeur Karim Benyekhlef, ce dernier étant titulaire d'une chaire internationale de professeur invité 3IA au sein de l'université Côte d'Azur.

COMPETENCES REQUISES POUR REALISER LES ACTIVITES

• **Compétences juridiques fondamentales**

Bonne maîtrise des concepts de base en droit privé, avec un intérêt marqué pour le droit bancaire et financier, le droit du numérique et/ou la régulation des technologies. Une première familiarité avec les enjeux liés à l'intelligence artificielle, à la cybersécurité ou aux technologies émergentes constitue un atout.

• **Capacités d'analyse et de synthèse**

Aptitude à comprendre des problématiques complexes, à analyser des textes juridiques (normes, jurisprudence, doctrine) et à produire des synthèses claires et structurées. Capacité à mobiliser des raisonnements juridiques rigoureux dans un contexte interdisciplinaire.

• **Compétences en recherche académique**

Capacité à effectuer des recherches bibliographiques, à utiliser des bases de données juridiques et académiques, et à organiser une veille scientifique. Intérêt pour la méthodologie de la recherche et la rédaction de travaux académiques.

• **Qualités rédactionnelles et orales**

Très bonne maîtrise du français écrit et oral. Bonne capacité de rédaction juridique. Une bonne maîtrise de l'anglais (écrit et oral) est attendue, notamment pour la lecture d'articles scientifiques et la participation à des événements internationaux.

• **Autonomie et rigueur**

Capacité à travailler de manière autonome tout en respectant des échéances. Sens de l'organisation, rigueur méthodologique et fiabilité dans le suivi des travaux confiés.

• **Capacité à travailler en équipe et en environnement interdisciplinaire**

Aptitude à collaborer avec des chercheurs, enseignants, doctorants et partenaires extérieurs. Intérêt pour les échanges interdisciplinaires (droit, économie, sciences et technologies).

• **Compétences organisationnelles et événementielles**

Capacité à contribuer à l'organisation d'événements scientifiques (conférences, écoles d'été), à coordonner des intervenants et à participer à la valorisation des activités de recherche.

• **Curiosité intellectuelle et intérêt pour les innovations technologiques**

Forte appétence pour les transformations liées aux technologies émergentes (IA, quantique, fintech) et pour les enjeux juridiques, économiques et sociétaux qu'elles soulèvent.

PERSPECTIVES APRES LA PERIODE D'APPRENTISSAGE

Ce poste d'apprenti chercheur – apprentie chercheuse a vocation à préparer le candidat ou la candidate à une éventuelle poursuite en doctorat.

Le travail de recherche qui sera mené pendant le contrat d'apprentissage pourra donner lieu à des publications scientifiques, où l'apprenti.e pourra être co-auteur dans la perspective d'une thèse.